

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

APPEL À CANDIDATURE - MANDAT 2024 - 2028

Formulaire à retourner avant 23h59 le mardi 27 octobre 2026

Préambule : Le règlement intérieur de la FF Sport U, règle 2.1.4 ([cliquer ICI pour consulter le règlement intérieur](#)), présente la procédure de candidature au Comité Directeur Fédéral.

Le comité directeur fédéral est composé de ([cliquer ICI pour consulter l'article 6 des statuts fédéraux](#)) :

- 26 membres élus :
 - o 13 étudiants (dont 1 arbitre) ;
 - o 13 non-étudiants (dont 1 médecin) ;
- 2 membres de droit :
 - o 1 représentant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
 - o 1 représentant du ministère des Sports ;
- 4 représentants du collège des Présidents de Ligue.

La composition actuelle de la mandature 2024-2028 est accessible [ICI](#).

7 sièges sont à pourvoir au titre de la mandature 2024-2028. À ce titre, sont organisées du mardi 27 octobre (date limite des candidatures) au dimanche 13 décembre 2026 (clôture du scrutin) des élections fédérales partielles conformément aux dispositions statutaires de la Fédération.

Conformément à l'article 10. VI des statuts garantissant la double parité étudiant / non étudiant et homme / femme au sein des membres élus du comité directeur, y compris en cas d'élections partielles ([cliquer ICI pour consulter l'article 10 des statuts fédéraux](#)), les postes actuellement vacants doivent être pourvus comme suit :

- 2 candidats individuels non-étudiants
- 5 candidats individuels étudiants dont 1 arbitre
- 4 hommes et 3 femmes

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Collège étudiant :
 - o Être inscrit dans un cursus classé a minima titre 5 au RNCP ou nécessitant un titre 4 à l'inscription ;
 - o Être âgé de maximum 29 ans ;
 - o Être titulaire d'une licence dirigeante.

- Collège non-étudiant :

o Être :

- Fonctionnaire en activité, en détachement, en emploi-fonctionnel, en disponibilité ou retraité d'un corps ministériel ou interministériel de fonctionnaires relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Fonctionnaire ou salarié en contrat à durée indéterminée affecté dans un établissement ou d'un organisme dont les qualités permettent la création d'une association sportive affiliée à la FF Sport U ;
- Retraité d'un établissement ou d'un organisme dont les qualités permettent la création d'une association sportive affiliée à la FF Sport U ;

o Justifier

- D'une expérience minimale de 3 ans d'exercice à temps plein, sous statut de fonctionnaire ou sous statut de contractuel à durée indéterminée, au sein d'un établissement ou d'un organisme dont les qualités permettent la création d'une association sportive affiliée à la FF Sport U ;
- Ou d'une expérience minimale de 3 ans de dirigeant au sein d'un comité directeur de ligue ou fédéral, ou Président d'une AS affiliée.

o Être âgé de maximum 69 ans ;

o Être titulaire d'une licence dirigeante.

- Arbitre :

- o Etudiant titulaire d'une licence dirigeante et du CUA 3 ;
- o Ou étudiant titulaire d'une licence dirigeante et pouvant justifier d'un niveau a minima régional d'arbitrage au sein d'une autre fédération sportive.

Incompatibilités :

- Les Présidents de Ligue Régionale du Sport Universitaire en exercice et les Présidents des unions et fédérations du sport universitaire des territoires d'outremer conventionnées ;
- Les anciens directeurs FF Sport U pour une durée minimale de 8 ans après avoir quitté leurs fonctions.

Les candidatures doivent être transmises selon la procédure suivante :

- Les candidatures doivent être adressées au Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, Monsieur Allan TYMEN ;
- Les candidats doivent joindre à leur candidature une copie de leur licence dirigeante ;
- Les candidats doivent joindre à leur candidature une copie d'une pièce d'identité ;
- Les candidats étudiants doivent joindre à leur candidature un justificatif de scolarité pour l'année universitaire en cours (soit 2026-2027) ;
- Les candidats non-étudiants doivent joindre à leur candidature une ou des attestation(s) de(s) l'employeur(s) actuel(s) et/ou passé(s) permettant de justifier d'une expérience minimale de 3 ans d'exercice à temps plein, sous statut de fonctionnaire ou sous statut de contractuel à durée indéterminée, au sein d'un établissement ou d'un organisme dont les qualités permettent la création d'une association sportive affiliée à la FF Sport U ou bien tout justificatif attestant d'une

expérience minimale de 3 ans en tant que dirigeant au sein d'un comité directeur de ligue ou fédéral, ou Président d'une AS affiliée ;

- Les candidats doivent joindre le formulaire de candidature dûment complété et signé ;
- Les candidats doivent joindre le formulaire de données personnelles dûment complété et signé ;
- Peuvent être joints aux candidatures les éléments suivants :
 - o Le CV du/des candidat(s) ;
 - o La liste le cas échéant ;
 - o Une lettre de motivation ;
 - o Une profession de foi ;
 - o Une ou plusieurs lettres de recommandation ;
 - o Et plus largement, tout document jugé utile ;
- Les candidatures doivent être adressées à Monsieur Allan TYMAN, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales et envoyées à l'adresse federation@sport-u.com par le candidat au plus tard 45 jours avant la clôture du scrutin (date butoir le mardi 27 octobre à 23h59) *.

** Conformément aux dispositions statutaires, le Comité Directeur Fédéral a arrêté le calendrier électoral par une décision du 23 septembre 2026. L'ouverture du scrutin aura lieu le mercredi 9 décembre à 00h01 et la clôture le dimanche 13 décembre 2026 à 23h59.*